Yverdon-les-Bains

Municipalité

8 octobre 2026

CO26.07

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

des demandes de crédits complémentaires de 2ème série nécessités par des abattages sanitaires d'urgence et le remplacement d'arbres suite aux canicules et à la sécheresse de l'été 2026

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

L'été 2026 a connu des épisodes de canicule d'une durée et d'une fréquence exceptionnelles. Le plan canicule du Canton de Vaud a été activé à quatre reprises, soit durant 37 jours entre le 18 juin et le 15 août. Les températures observées et le déficit pluviométrique ont atteint des niveaux inédits. Cette conjonction de chaleur extrême, de rayonnement intense et de sécheresse prolongée a eu des conséquences directes sur les milieux naturels, humains et bâtis.

Face aux dépérissements brutaux des végétaux constatés dès la deuxième vague de chaleur, le Service de la mobilité, de l'environnement et de la durabilité (MED) a décidé d'anticiper son contrôle sanitaire annuel des arbres, habituellement conduit à la fin de l'été. Le dispositif, renforcé, a ainsi été déployé dès le mois d'août. Le constat est sans appel : sur les quelque 6'000 arbres propriété de la Commune, 144 doivent être abattus pour des raisons de sécurité, 11 font actuellement l'objet d'une expertise arboricole approfondie et plusieurs jeunes arbres n'ont pas survécu à la plantation. Trois arbres présentant un risque immédiat ont été abattus sans délai. Les autres interventions sont planifiées d'ici à la fin de l'automne, au terme des procédures légales de demandes de dérogations d'abattages selon la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP), afin de ne pas laisser subsister de sujets dangereux durant la période des vents d'automne et d'hiver. Des panneaux d'information seront installés à proximité immédiate des arbres concernés avant chaque intervention significative.

Financement

Seules les dépenses prévisibles ou récurrentes sont intégrées dans le budget relatif à l'entretien des espaces verts. Ce budget permet de réaliser un certain nombre de petites interventions d'urgence. En revanche, aucune réserve n'est prévue pour les événements climatiques extrêmes et les forts risques sécuritaires qu'ils génèrent. La météo de cet été 2026 est un événement climatique qui n'a pas été planifié et qui conduit à des surcoûts importants dans l'entretien actuellement nécessaire afin de garantir la sécurité des usagères et usagers. Ces mesures induisent des coûts dépassant ceux qui ont été prévus au budget 2026. Les tableaux ci-dessous synthétisent les devis par groupe de comptes.

Compte MED **n°82000/3140.00** « Forêts de plaine – Entretien des terrains, parcs et loisirs »	
Mesures	Montant
Abattages par entreprise spécialisée – 35 sujets	CHF 21'000.-
Broyage et évacuation	CHF 5'000.-

Compte MED **n°82000/3140.00** « Forêts de plaine – Entretien des terrains, parcs et loisirs »	
Mesures	Montant
TOTAL	**CHF 26'000.-**

Compte BAT **n°21700/3140.00** « Bâtiments scolaires – Entretien des terrains, parcs et loisirs »	
Mesures	Montant
Abattages et compensation collèges	CHF 17'000.-
Évacuation	CHF 3'000.-
TOTAL	**CHF 20'000.-**

Compte SSP **n°77100/3140.00** « Service des inhumations – Entretien des terrains, parcs et loisirs »	
Mesures	Montant
Abattage des frênes dans le cordon boisé – ancienne voie ferrée au centre funéraire	CHF 11'500.-
Évacuation	CHF 1'000.-
TOTAL	**CHF 12'500.-**

Compte MED **n°34201/3101.02** « Parcs et promenades – Achats plantes et produits »	
Mesures	Montant
Remplacement des jeunes arbres n'ayant pas survécu aux canicules et des sujets abattus	CHF 45'000.-
TOTAL	**CHF 45'000.-**

Bien que ces abattages résultent de conditions climatiques extrêmes et imprévisibles, la politique d'intervention de la Ville se veut proactive. Ainsi, dans la mesure du possible, la double compensation des sujets abattus sera appliquée, conformément aux objectifs fixés dans le Plan canopée. Le montant demandé ne couvrant pas la double compensation, celle-ci sera réalisée dans le cadre du budget 2027 et/ou portée en compte du crédit d'investissement n° 44040.25 « Plan canopée – phase 1 - 2025 à 2027 » accepté par le Conseil communal le 6 novembre 2025, dans le cadre du préavis PR25.19PR concernant *une demande de crédit d'investissement de CHF 1'400'000.- pour la mise en œuvre de la phase 1 du Plan canopée – Déploiement d'une densification de l'arborisation du territoire, le rapport sur le postulat PO 21.10PO du 7 octobre 2021 de Monsieur le Conseiller communal Roland Villard « Pour impliquer la population yverdonnoise dans la végétalisation de la Ville » et le rapport sur le postulat PO23.06PO du 4 mai 2023 de Madame la Conseillère communale Mathilde Marendaz « Débétonner la ville pour mieux la végétaliser »*. La compensation simple des sujets abattus découle de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) et constitue une obligation légale, raison pour laquelle elle sera intégrée à la demande de crédit complémentaire.

Compte MED **n°34201/3111.00** « Parcs et promenades – Achats matériel, machines et outillage »	
Mesures	Montant
Tuteurs et sacs d'arrosages	CHF 10'000.-
TOTAL	**CHF 10'000.-**

Les abattages réalisés en régie par les collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale, ainsi que les heures de contrôle, font l'objet d'imputations internes et ne sont

pas compris dans le présent montant : le Service de la mobilité, de l'environnement et de la durabilité a ainsi absorbé, sur ses propres ressources, la part la plus importante de l'effort.

Il convient enfin de rappeler que le coût d'une intervention préventive est sans commune mesure avec celui d'un accident sur le domaine public, tant sur le plan humain que sur celui de la responsabilité de la Ville.

Conclusion

Les surcoûts liés à ces interventions d'urgence imprévues, tels que présentés dans les tableaux ci-dessus, seront intégrés à la deuxième série de compléments au budget 2026 qui sera présentée prochainement au Conseil communal par voie de préavis.

◊◊◊◊◊◊

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic : La secrétaire adjointe :

F. Armada L. Pellerin